Brico illico

vers plus d'autonomie

la solution multiservice pour retrouver **votre autonomie**

en repensant **l'accessibilté** de votre maison

André Desdoues
06 86 53 98 34
brico-illico@orange.fr

L'accessibilité, premier pas vers l'autonomie...

Que ce soit du fait d'un accident ou du vieillissement, Brico Illico **adapte le logement** afin que toute personne puisse vivre chez elle dans de bonnes conditions et en améliorant son confort au quotidien.

Brico Illico, c'est le **savoir-faire** d'un **spécialiste** de l'aménagement et de l'équipement **sur mesure** pour l'aide à l'autonomie.

Aménagements **extérieurs**

Rampe de sécurité

photo portail

Automatisation des portes et volets

Aménagements **intérieurs**

Aménagements WC et salle de bains

Douche italienne

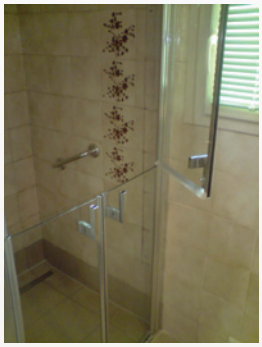

Paroi 2 vantaux

Pose de matériel ergonomique

Porte coulissante Dressing

Amélioration **de l'accessiblité**

Amélioration de l'accès des commerces

Loi en vigueur au 1er janvier 2015

Vente d'un **kit d'accès homologué*** comprenant une enseigne, un avertisseur sonore ou visuel et une rampe d'accès démontable.

Homologation par les ergothérapeutes du Centre de de Kerpape

Aménagement et adaptation du logement

Brico Illico gère l'ensemble de votre projet en fontion de vos **besoins** et de votre **budget**, en prenant en compte l'**esthétisme** de votre cadre de vie, votre **confort** et celui de votre entourage.

Bon à savoir
Aides & Subventions

Construire un rampe d'accès, supprimer des marches, modifier des murs et cloisons ou aménager une salle de bains ou des toilettes,... voici un aperçu des **aides auquelles vous avez droit :**

Subvention de ANAH
(Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.
Aide pouvant financer 20 à 70 % du montant des travaux.
Prime attribuée par le conseil général pour les personnes de plus de 65 ans.

Subvention des caisses de retraites ou de mutuelles

Prêt pass travaux
de 9600 à 16000 euros

Aides de l'ALGI
Il faut être titulaire d'une carte d'invalidité à 80 %.
Le prêt ou la subvention est accordée en fonction des travaux et sans condition de ressources.

Tout ces projets doivent avant tout être validés par un ergothérapeute et ne doivent pas commencer avant l'accord préalable des organismes de financement

Contacts utiles

PACT ARIM - BP 181 - 56000 Vannes Cedex - 02 97 40 96 96
ADIL - 14 Rue Ella Maillard - 56000 Vannes - 0820 201 203
ANAH - BP 520 - 56019 Vannes - 02 97 68 12 91
ALGI - 1 rue de l'Aqueduc - 75010 Paris - 01 42 96 45 42

Nos partenaires

André Desdoues
25 rue J. Guesde
Inzinzac Lochrist
06 86 53 98 34
brico-illico@orange.fr